

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le 03 février à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

Présents : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, BRUNETEAU Sébastien, GUILLEMIN Antoine, ROUSSEAU Vital, JAUBERT Pascal
Mmes AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige

Excusé: LALBAT Christophe

Absents: BARSE Catherine, CULINE Bernadette, COMPOSTELLA Michel

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 19 H.
Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.
Madame BORIE Arlette est désignée à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance.
Il est décidé d'ajouter la formulation suivante sur l'organisation de la campagne d'élagage :
« L'élagage est effectué traditionnellement de manière bénévole avec un prêt du gros et du petit matériel. »
Après cette précision, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS***CLECT (Roland DELMAS)***

La participation communale passe de 9 euros à 12 euros par habitant.

SIPEP (Roland DELMAS)

Le marché de construction du château d'eau d'Audrix a été attribué pour une somme totale de 237 723.00 €.

La totalité de la somme sera empruntée par le SIPEP.

Gendarmerie (Roland DELMAS)

21 interventions ont eu lieu sur la commune en 2019 dont 4 de nuit.

En 2020, l'opération « tranquillité vacances » sera renouvelée.

III – DELIBERATIONS**D 2020 04 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal la procédure d'appel d'offres en 08 lots séparés lancée le 23 décembre 2019 pour la rénovation énergétique et la mise aux normes de la cantine scolaire.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés

publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation du 03 février 2020 étudié en commission d'appel d'offres le 03 février 2020 et le caractère infructueux du LOT N°7 - ELECTRICITE pour réception de deux plis hors délais ;

Vu les critères de jugement des offres, à savoir : délai 20%, valeur technique de l'offre 30%, prix 50% ;

Vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un coordonnateur pour la Sécurité et la Protection de la Santé pour effectuer les travaux ;

Vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un Bureau de Contrôle de la conformité électrique des travaux ;

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que des devis ont été demandés pour le SPS et le contrôle électrique, sans retour à ce jour ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à relancer une consultation directement auprès de 3 entreprises pour le lot suivant :

- LOT N° 7 - ELECTRICITE.

- d'attendre la réception de l'ensemble des offres et devis pour se prononcer, lors d'une prochaine délibération, sur le choix des entreprises et les différentes options.

IV - AFFAIRES DIVERSES

Présentation des observations des commissaires enquêteur pour le PLUi

Monsieur le maire présente les observations données par les commissaires enquêteur relatives au document du PLUi.

Proposition de mettre en place des panneaux de signalisation communaux

Plusieurs panneaux relatifs à la signalisation routière seront mis en place sur diverses routes communales.

Le Conseil Départemental a été interrogé pour faire le point sur la responsabilité du parking au niveau des containers de la plateforme de Vic et savoir qui s'occuperait de la mise en place des panneaux.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures cinq minutes.